

ACP CASA BIANCA  
Square Hauwaerts 1  
1140 EVERE  
BCE 0834 521 187

Procès-Verbal des décisions  
de l'Assemblée Générale statutaire  
du 19 février 2015

1. Vérification des présences et validité de l'Assemblée.  
Nomination du Président de séance et d'un secrétaire

Présents : Mesdames ALAIMO et FRANQUINET  
Procuration de Mme Cludts pour Mme ALAIMO  
Procuration de Mme HALVOET pour Mme Franquinet

Quotités présentes et représentées 624 /1000; 4 / 8

Le syndic, la spri ACTION/SERVICE est représenté par son gérant, M. TAECKE Pierre

Nomination du Président de séance et d'un secrétaire. : Mme FRANQUINET, présidente de séance  
Mme ALAIMO, secrétaire

Les quorums de présence étant atteints et les convocations ayant été envoyées sous les formes et dans les délais légaux, l'assemblée se déclare valide et entame ses délibérations à 19h17.

2. Acter l'approbation du procès-verbal des décisions de l'Assemblée Générale statutaire du 20 février 2014

Le syndic n'a enregistré aucune réaction au procès-verbal dans les quatre mois de la tenue de cette réunion  
Dès lors, il convient d'acter que le procès-verbal est approuvé à l'unanimité sans modification.

3. Rapport des Commissaires aux comptes. Approbation des comptes exercice 2014. Décharge au syndic.

Mme Franquinet a vérifié les comptes. Une erreur d'imputation s'est glissée dans le décompte. Une facture d'eau a été mise dans le poste "gestion". Voir en annexe la répartition des charges correcte.  
A vérifier l'a-nouveau de Maître Gielen et la pertinence dans les tableaux distribués (divergence avec la comptabilité officielle).

L'indemnité de nettoyage passe à 120 euros par mois.  
Maître Gielen rejoint l'assemblée . 5 propriétaires sur 8 et 694/1000

Rapport du syndic d'évaluation des contrats de fournitures régulières.

Octa + reste le plus intéressant comparé à Luminus et Lampiris pour l'électricité.

4. Examen des propositions des propriétaires, locataires et autres ayants droit,délibérations et votes :  
néant

5. Application du Règlement d'Ordre Intérieur :

6. Finances : Examen des budgets prévisionnels pour dépenses courantes  
(= charges de l'année antérieure + indexation) et pour frais extraordinaires prévisibles (à moyen terme : remplacement étanchéité toiture avec isolation)  
Alimentation du fonds de réserve : apport de 1000 euros sur un an. Accord unanime.

7. Élection d'un Conseil de Copropriété.(facultatif) non

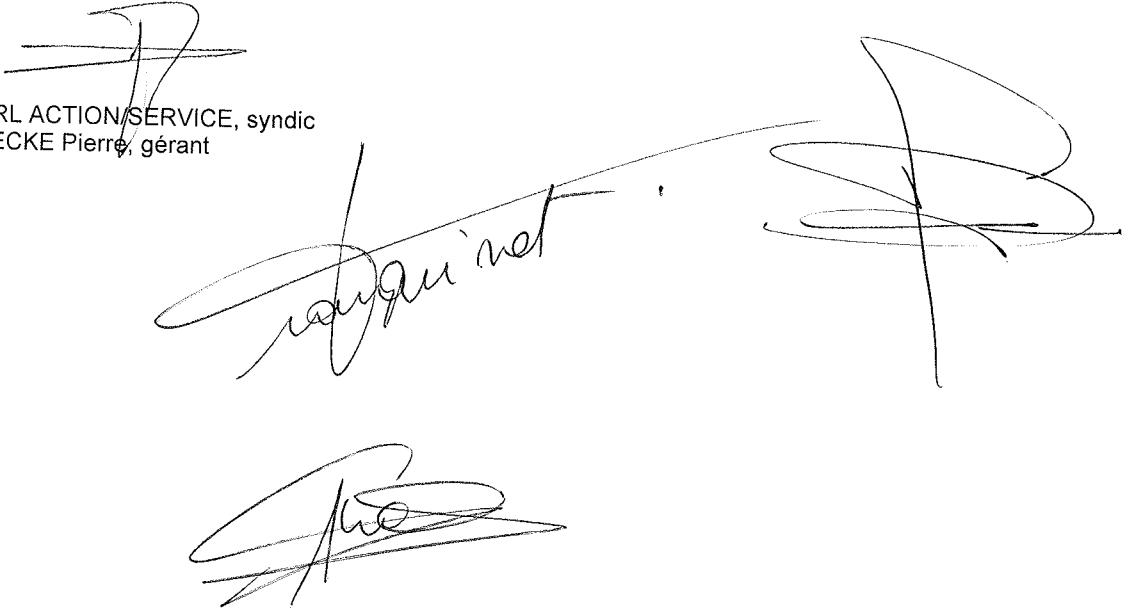
Nomination du Commissaire aux Comptes.(obligatoire) : Mesdames Alaimo et Franquinet.

8. Élection du syndic (mandat d'un an) : le syndic actuel pose sa candidature pour un nouveau mandat.  
Accord unanime

9. Informations diverses : (pas de vote possible) : Mettre à l'ordre du jour de la prochaine AG la sécurisation de la porte du sas. + mettre un cylindre sur la porte du local vélos + arranger la clenche  
Faire recouper le sapin à 2 mètres de hauteur par un professionnel.

10. Lecture du procès-verbal des décisions de l'AG et signature par le Président, par le secrétaire et par tous les copropriétaires encore présents ou leurs mandataires.

SPRL ACTION/SERVICE, syndic  
TAECKE Pierre, gérant



ACP CASA BIANCA  
Square Hauwaerts 1  
1140 Bruxelles  
BCE: 0834 521 187

Procès-Verbal des décisions  
de l' Assemblée Générale statutaire  
du 19 février 2015

ANNEXE

6. Finances :  
Budget prévisionnel pour dépenses courantes (= charges de l'année antérieure + indexation 1%)

Alimentation du fonds de réserve.

Accord unanime pour un appel de fonds de réserve de 1000 euros.sur un an

	Quotité	Provision ordin	Appel réserve	Total / mois
Gielen	70	€ 36,17	€ 5,83	€ 42,00
Cludts	170	€ 105,83	€ 14,17	€ 120,00
Haelvoet	170	€ 82,83	€ 14,17	€ 97,00
Namèche	149	€ 87,58	€ 12,42	€ 100,00
Franquinet	142	€ 72,17	€ 11,83	€ 84,00
Alaimo	142	€ 83,17	€ 11,83	€ 95,00
Lök	139	€ 86,42	€ 11,58	€ 98,00
Hinderickx	18	€ 8,50	€ 1,50	€ 10,00

Merci de verser le montant repris dans la colonne "total/mois" entre le 5 et le 20 de chaque mois, à partir d'avril 2014, pendant un an, sur le compte de la copropriété : BNP PARIBAS FORTIS BE31 0012 9622 6255

SPRL ACTION/SERVICE, syndic  
TAECKE Pierre, gérant